

DECRET D/2022/ **0557** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DE DEUX (02) OFFICIERS AUX
GRADES SUPERIEURS**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

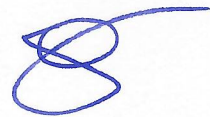
- Vu la Charte de la Transition en date du 27 septembre 2021 ;
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu le Communiqué N° 001 du 05 Septembre 2021 du CNRD, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- Vu l'Ordonnance N° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traites et Accords Internationaux en vigueur ;
- Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/ du 20 août 2022, portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2022/0548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement de la Transition ;
- Vu le Décret D/2022/0549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;
- Vu le Décret D/2021/0015/PRG/CNRD, du 12 octobre 2021, portant nomination du Chef d'Etat-major General des Armées ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les Officiers dont les prénoms et noms suivent sont nommés aux grades supérieurs à titre exceptionnel.

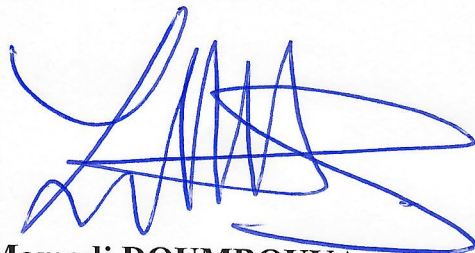
Pour le grade de commandant :

1. Capitaine Amadou Djouldé **DIALLO**, matricule **19551/G**, Directeur du Centre d'Instruction d'Infanterie du Km 36 (**CII Km36**) ;
2. Capitaine Soubana **MARA**, matricule **20133/G**, Directeur des Etudes de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active (**ENSOA**) de Manéah.



Article 2/ : Le présent Décret, qui prend effet à compter du 1er janvier 2023, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 24 NOV 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned above the printed name.

Colonel Mamadi DOUMBOUYA